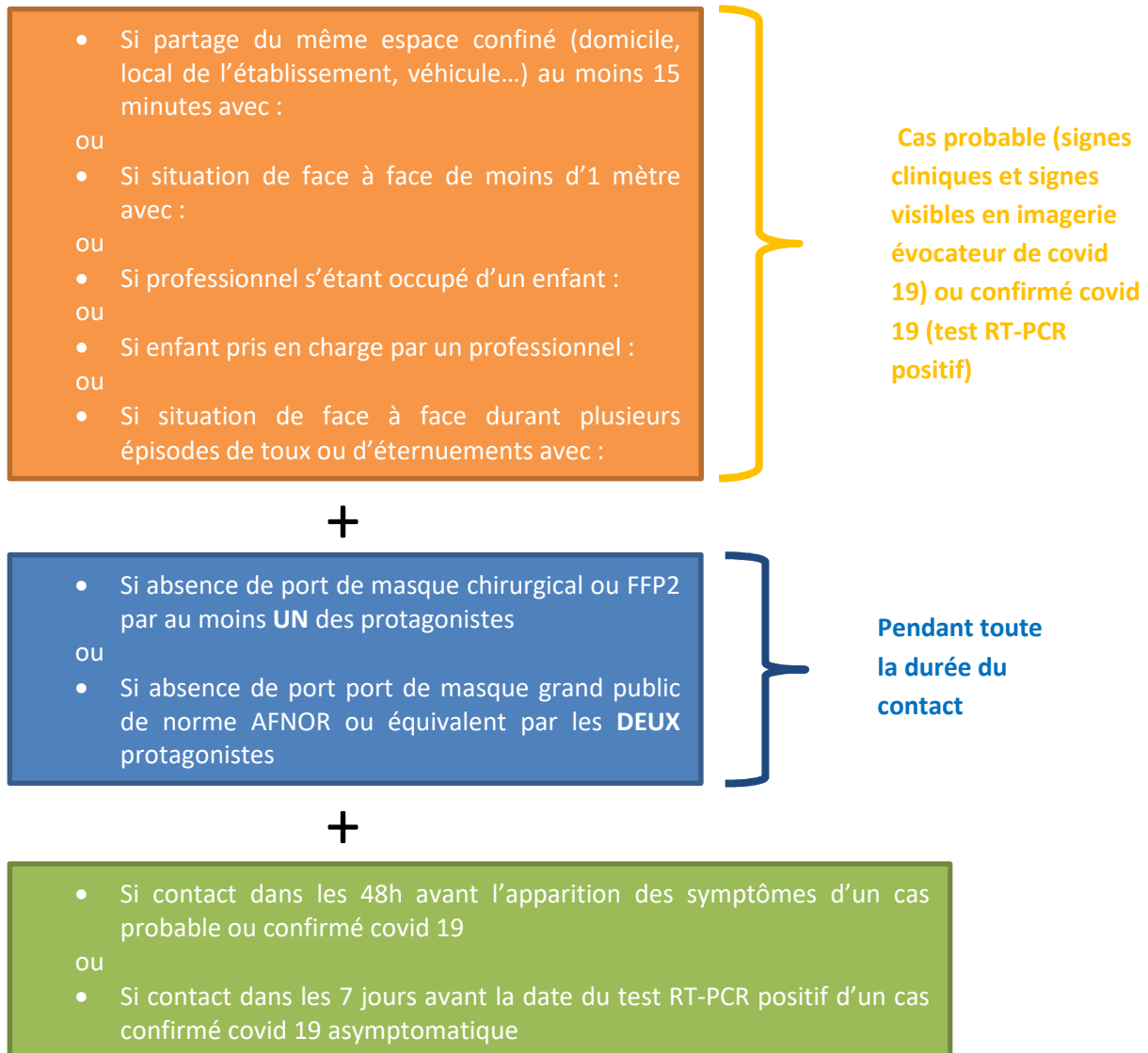


Définition « personne contact à risque » pour les parents dans un mode d'accueil du jeune enfant.

① **TOUT PARENT OU ADULTE TIERS EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IDENTIFIÉ COMME CONTACT À RISQUE AU SEIN D'UN MODE D'ACCUEIL SI CONTACT AVEC UN PARENT OU UN PROFESSIONNEL COVID AVÉRÉ DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES :**



② **TOUT PARENT OU ADULTE TIERS EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IDENTIFIÉ COMME CONTACT À RISQUE S'IL A ÉTÉ EN CONTACT SUR LE LIEU D'ACCUEIL, SANS PORTER DE MASQUE* EN PERMANENCE, AVEC UN ENFANT COVID AVÉRÉ. (ex : conjoint d'un assistant maternel)**

*Masque grand public de catégorie 1 répondant aux normes de l'Afnor ou masque chirurgical.